

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 25 février 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle du caucus de la Mairie, située au 183, rue des Anges à Oka, à 18 h 51, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jérémy Bourque
Jules Morin
Steve Savard
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : aucune

Ouverture de la séance

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2020-02-77 Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT la présence de tous les membres du Conseil, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du Code municipal;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE ce Conseil renonce à l'avis de convocation;

QUE ce Conseil procède à une séance extraordinaire et prend en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Période de questions relative à l'ordre du jour;
4. Demandes d'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les immeubles suivants :
 - 98, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 700 820, matricule 5935-19-2600) : Modernisation de la résidence;
 - 100, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 700 819, matricule 5935-18-1295) : Modernisation de la résidence;
 - 87, rue Saint-Sulpice (lot 5 700 852, matricule 5935-29-0310) : Modernisation de la résidence;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 18 h 52.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 18 h 52.

2020-02-78 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé trois demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'égard desquelles s'applique le Règlement numéro 2011-98 relatif aux les plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme :

Immeuble visé	Description
1) 98, rue Saint-Jean-Baptiste Lot : 5 700 820 Matricule : 5935-19-2600	D'approuver la demande de PIIA-2020-02-04 pour le projet de modernisation de la résidence principale. La résidence sera munie d'une fondation immunisée aux inondations. Le tout est conditionnel à l'obtention des plans et devis d'ingénierie en structure.

<p>2) 100, rue Saint-Jean-Baptiste Lot : 5 700 819 Matricule : 5935-18-1295</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2020-02-05 pour le projet de modernisation de la résidence principale.</p> <p>La résidence sera déplacée vers la limite de propriété avant et sera munie d'une fondation immunisée aux inondations.</p>
<p>3) 87, rue Saint-Sulpice Lot : 5 700 852 Matricule : 5935-29-0310</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2020-02-06 pour le projet de modernisation de la résidence principale.</p> <p>La résidence sera déplacée vers la limite de propriété avant et sera munie d'une fondation immunisée aux inondations.</p>

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 53.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 18 h 53.

2020-02-79 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire